

son mot à dire sur le conseil d'administration et les programmes destinés aux Canadiens? (*Applaudissements*)

L'hon. Mlle LaMarsh: Je présume que la question de l'honorable député n'est pas de pure forme. En fait et en droit, la direction de la Société exerce effectivement un certain contrôle, mais seulement de temps à autre, je suppose. D'ailleurs, je doute que la haute direction soit tenu de visionner toutes les émissions; il ne serait pas raisonnable de s'y attendre.

Le Parlement exerce, pour sa part, une surveillance morale très étroite, ainsi qu'en témoigne sa réaction en l'occurrence. Toutefois je ne partage pas l'avis du député de Kamloops qui soutient que des députés devraient avoir leur mot à dire dans la programmation, pas plus que ne le pensait d'ailleurs un ex-ministre du Revenu national qui était un des collègues du député.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État du Canada.

Devant le nombre grandissant de plaintes provenant de l'émission «Sunday», de dimanche soir dernier, le 27 novembre, l'honorable ministre a-t-elle l'intention de référer lesdites plaintes ou de demander au comité spécial de la radiodiffusion, télévision, films et assistance aux arts, de bien vouloir faire enquête?

A-t-elle l'intention de référer le tout à ce comité de la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Mlle LaMarsh: Tout grief, toute lettre ou tout commentaire élogieux reçus à mon bureau sont transmis à la Société Radio-Canada. Je n'ai pas l'intention de déférer la question de cette émission-là au comité, qui se réunit actuellement et peut en être saisi, s'il le désire, car, sauf erreur, le président de la Société y témoignera demain après-midi.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Ce n'est pas la première fois qu'on soulève ici des questions au sujet de Radio-Canada, mais le public a manifesté une telle indignation à l'endroit de cette émission-là—je dis tout de suite que je ne l'ai pas vue—que les contribuables canadiens ne devraient plus être obligés d'assumer les frais d'émissions ordurières comme celle-là. Le ministre ne songe-t-il pas à

d'autres mesures, même si on s'est dispensé des services du directeur?

Une voix: Quel genre de mesures?

L'hon. M. Fulton: Un débat à la Chambre.

Des voix: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons entendu bon nombre de questions là-dessus et il serait peut-être opportun d'aborder un autre sujet.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, vous me permettrez peut-être de poser une question supplémentaire au premier ministre. Les Canadiens ont le droit, il me semble, de savoir si le ministre a vu l'émission dimanche soir. . . (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Thomas: S'il l'a vue, est-il prêt à excuser Radio-Canada de l'avoir présentée?

[*Plus tard*]

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas remarqué que la Chambre avait abandonné si vite la question extrêmement importante que j'ai posée tantôt. Il s'agit de la question discutée tantôt avec le secrétaire d'État. Étant donné l'importance de la question et des rapports de Radio-Canada avec le gouvernement et le Parlement, et vu l'urgence pour le Parlement d'exprimer une opinion sur les programmes diffusés, l'honorable représentante interviendra-t-elle prochainement auprès du premier ministre et du gouvernement en vue de permettre dans un avenir prochain un court débat de deux ou trois heures peut-être sur toute cette affaire?

L'hon. Mlle LaMarsh: Comme je l'ai signalé, le président de la société doit témoigner demain matin à neuf heures et demie devant le comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts. Si je comprends bien le Règlement, on ne doit pas nécessairement être membre d'un comité pour pouvoir y dire quelque chose. Peut-être certains députés que la question enthousiasme pourront-ils se lever tôt et assister à la séance.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais rappeler aux députés que nous n'avons plus que quelques minutes. Je me demande s'ils permettraient à leurs collègues de poser des questions sur autre chose.